



Le président

Communiqué

Assemblée générale et réunion publique de l'association "Guisane Ouverte"

La Salle, le 13 août 2018

L'association **GUISANE OUVERTE** a réuni ses adhérents en assemblée générale le mardi 7 août à la salle de la Montagne à Villeneuve. Une centaine de membres étaient présents ou représentés.

La présentation des comptes 2017 montre une situation saine qui se traduit par un accroissement des réserves ; aussi le montant des cotisations restera-t-il inchangé pour 2019.

Dans son rapport moral le président s'est réjoui de l'arrivée dans l'association d'une cinquantaine de nouveaux adhérents permettant d'approcher aujourd'hui le nombre de 300 adhérents. Il se réjouit également que parmi ces nouveaux adhérents figurent de nombreux résidents permanents et plusieurs socio professionnels. Les rapports moral et financier ayant été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée générale s'est poursuivie par une évocation des grands dossiers en cours :

Le projet de Voie Verte : Tout au long de l'année, la position de l'association a été rappelée auprès de chaque élu rencontré. L'association est favorable au principe d'un itinéraire aménagé, balisé et signalé tout au long de la vallée et c'est pour cela que des propositions concrètes ont été faites à chacun des maires concernés. L'association attend toujours des précisions sur l'usage envisagé de ce nouvel équipement et sur son financement ; elle souhaite la réutilisation des sentiers et des chemins existants, le plus souvent possible.

Le SCoT du Briançonnais : Après l'enquête publique de la fin 2017, le SCoT a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 10 juillet 2018. L'association regrette particulièrement le peu de place consacrée à la protection et à la mise en valeur des paysages ou des sites. Elle regrette également que la consommation d'espace ne soit pas suffisamment ralentie conformément aux préconisations du "Grenelle de l'Environnement". L'association sera particulièrement attentive à la traduction du SCoT dans les PLU des diverses communes de la vallée.

Le projet de golf : **GUISANE OUVERTE** s'étonne que les propriétaires fonciers concernés n'aient pas encore été contactés et informés de ce projet dont la pertinence ne peut être contestée.

La fusion des trois communes de la vallée : Elle a été l'objet de la réunion publique qui s'est tenue après l'assemblée générale, la question est donc développée ci-dessous.

Le président donne alors en avant-première quelques indications sur les résultats pour Serre Chevalier du dépouillement de l'enquête lancée au printemps, auprès des résidents secondaires, par la FARSM (Fédération des associations des résidents de stations de montagne dont **GUISANE OUVERTE** est membre) ; les souhaits exprimés en premier sont :

- en matière d'équipement, la réalisation d'un golf (cité dans une large majorité des réponses) et d'une piscine publique au Monétier (au moins pour l'été) ;
- en matière de services, la gratuité de toutes les navettes dans la vallée et une plus grande période d'ouverture des commerces (juin et septembre en priorité).

Au cours de l'assemblée générale, d'autres sujets ont été évoqués parmi lesquels le projet de centrale hydroélectrique du Petit Tabuc, projet sur lequel **GUISANE OUVERTE** n'a pas encore formulé d'avis dans l'attente de précisions qui devraient figurer dans le dossier d'enquête publique.

... / ...

Enfin, la fin de la gratuité des navettes valléennes hivernales semble fort mal perçue par une part importante de la clientèle ; le président indique à ce sujet le classement, dans l'enquête du cabinet G2A qui compare une quarantaine de stations et place Serre Chevalier, en dernière position pour le thème "transports, circulation, stationnement". C'est pourquoi ce thème est d'ores et déjà retenu par le conseil d'administration de l'association comme sujet de la réunion publique de 2019.

Après le verre de l'amitié servi entre l'assemblée générale et la réunion publique, c'est plus de 200 personnes qui ont assisté à cette dernière, parmi elles les maires de St Chaffrey et de La Salle ainsi que plusieurs adjoints et conseillers municipaux. La séance a commencé par un exposé, clair et très apprécié de l'auditoire, qui expliquait ce qu'est une "commune nouvelle", le processus de décision y conduisant et l'intérêt pour les trois communes de la vallée de se regrouper.

Ce regroupement semble en effet indispensable pour maintien de la compétitivité de la station et le développement de la marque Serre Chevalier ; il permettrait de mettre en commun des moyens humains et financiers, d'attirer davantage les compétences et de profiter des incitations financières prévues par l'Etat.

Ce sont les mêmes raisons qui ont conduit les communes de la Perrière et de Saint Bon à créer la commune de Courchevel, celles de Vénosc et du Mont de Lans à créer celle des 2 Alpes, celles de Saint Martin de Belleville et de Villarlurin à créer celle des Belleville, celles de Macot-La Plagne, Bellentre, Côte d'Aime, Valezan à créer celle de La Plagne-Tarentaise, celles de Lanslevillard et de Lanslebourg à créer avec trois autres communes celle de Val Cenis ou encore les communes de Saint Etienne, Agnières, Saint Didier, et La Cluse à constituer la commune nouvelle du Dévoluy, pour ne citer que des exemples de stations similaires à Serre Chevalier.

Le principal intérêt pour la vallée est d'avoir une seule entité – la commune nouvelle – qui planifie et coordonne les équipements et tous les investissements indispensables à la station et à la vie locale en évitant les doublons et en permettant de combler les lacunes et de pallier les absences.

Les deux maires présents se sont déclarés favorable à la poursuite de la préparation d'un regroupement ; la quasi unanimité du public présent s'est manifestée par ses questions et ses remarques en faveur de cette fusion qui lui paraît une évidence et qui s'étonne du retard pris pour son aboutissement.

Il appartient donc maintenant aux élus des trois communes de montrer qu'ils savent mettre l'intérêt général de la station avant les intérêts particuliers de certains de leurs électeurs.

Jacques DEMOULIN

GUISANE OUVERTE

Association loi 1901 enregistrée sous le n° 94 – 010 (JO du 10 Février 1994)

Siège social : 9 rue du Touron – Le Bez - 05240 LA SALLE LES ALPES

Site Internet : <http://guisane-ouverte.fr> e-mail : contact@guisane.ouverte.fr

